

Isolation sous dallage Knauf : de nouvelles possibilités en phase avec le DTU 13.3 révisé

Suite à la révision du DTU 13.3, entrée en vigueur le 13 décembre dernier, Knauf met en lumière, à travers un guide dédié, l'impact de ces évolutions sur son large éventail de solutions d'isolation sous dallage en PSE (polystyrène expansé), PU (polyuréthane) et XPS (polystyrène extrudé), pour tous types de bâtiment.



En effet, le DTU 13.3 révisé autorise désormais l'augmentation des épaisseurs maximales des isolants mis en oeuvre sous dallage pour certains types de bâtiments sans charges particulières et hors maisons individuelles. Il s'agit des logements collectifs, des bâtiments d'hébergement, des bureaux, des locaux de santé, scolaires ou universitaires avec une charge d'exploitation inférieure ou égale à 5 kN/m² sans charges ponctuelles, ni charges roulantes. Ainsi, la gamme Knauf offre dorénavant, pour ces bâtiments, des épaisseurs et donc des résistances thermiques allant jusqu'à :

- 4,80 à 7,00 m².K/W pour ses solutions PSE d'épaisseur 160 à 230 mm ;
- 8,30 ou 10,00 m².K/W pour ses solutions PU en 2 couches de 90 ou 110 mm;
- 10,30 m².K/W pour ses solutions XPS en 2 couches de 150 mm.

Pour présenter les atouts de son offre dans le cadre de la révision du DTU 13.3, Knauf vient donc d'éditer une documentation spécifique téléchargeable et commandable sur knauf.fr. Celle-ci propose un guide de choix des solutions par type de bâtiment et par critère recherché : facilité de mise en oeuvre, possibilité de recyclage des chutes avec Knauf Circular®, ou encore épaisseurs et dimensions de panneaux disponibles. Les acteurs du bâtiment pourront ainsi sélectionner rapidement la solution d'isolation sous dallage Knauf en fonction des exigences de leur chantier, et en particulier du niveau d'isolation requis. **Pour Gérard Persuy, Responsable du Pôle Isolation gros-oeuvre, « Cette nouvelle offre d'isolants sous dallage Knauf, adaptée à tous les types de bâtiment, répond parfaitement aux objectifs de réduction de consommation énergétique de la RE2020. Chaque prescripteur peut donc aisément s'en emparer grâce à la documentation que Knauf leur dédie. »**